



CHARTE D'ENGAGEMENTS

en faveur de la concertation

Disposer d'un approvisionnement énergétique décarboné à un prix abordable est un des principaux enjeux de notre société pour les prochaines décennies.

Aujourd'hui, les deux tiers de notre consommation d'énergie sont d'origine fossile ou importée. Or, pour accélérer la sortie des énergies fossiles et atteindre la neutralité carbone, la proportion d'électricité que nous devons produire en plus à l'horizon 2050 pour répondre à nos besoins croissants d'électrification pour l'industrie, les transports et les bâtiments est de 60 % selon le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE).

Ces objectifs impliquent d'avoir des infrastructures de production près de chez soi, alors que nous avons pris l'habitude de faire porter l'essentiel de nos besoins énergétiques par des pays lointains. Mais accueillir des installations sur son territoire suscite légitimement des interrogations : faut-il le faire ici, pourquoi, comment ?

La production d'électricité solaire est une solution d'avenir qui connaît un véritable essor en France notamment avec le développement de parcs au sol. Engagé dans la transition énergétique depuis 2008, Photosol est un acteur français historique, leader de la production d'énergie photovoltaïque spécialisé dans les grandes installations au sol et plus particulièrement pionnier de l'agrivoltaïsme.

Photosol entend expliciter les principes d'action mis en œuvre sur un territoire dans le développement de ses projets. Au nom d'une conviction claire : une démarche d'écoute et de concertation active avec l'ensemble des parties prenantes et riverains permet d'arriver à l'expression la plus juste et équilibrée des intérêts partagés d'un territoire et de ses acteurs.

Depuis 15 ans, avec les acteurs territoriaux, nous menons des projets d'envergure en s'appuyant sur les spécificités locales et nos retours d'expérience. Également partie prenante d'études et de recherches qui visent à améliorer les technologies et les services rendus par le solaire photovoltaïque, énergétiques comme agricoles, nous partageons cette expertise dans une dynamique d'amélioration continue de nos propositions.

Cette Charte définit les valeurs, principes, et engagements sur lesquels Photosol s'appuie pour mener ses démarches de concertation et favoriser un dialogue constructif avec les publics de ses projets en France.

SINCÉRITÉ ET OUVERTURE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION

**Créer les conditions propices
à un dialogue ouvert, sincère
et respectueux.**

Ce principe se traduit par :

- **Une écoute attentive** et **une prise en considération** de toutes les contributions.
- **La recherche de l'inclusion** à travers une démarche pro-active d'association et d'implication des publics concernés par le projet.
- **La reconnaissance** des savoirs et des expertises de chacun, ainsi que la pluralité des points de vue.
- **La mise en place d'un cadre clair** de la concertation sur le projet vis-à-vis des parties prenantes et des riverains : la concertation se tient alors que l'opportunité, les caractéristiques et les impacts du projet peuvent encore être discutés.
- **Ainsi Photosol s'engage à :**

- ◇ **Présenter** l'ensemble des enjeux et dimensions du projet.
- ◇ **Identifier** des marges de manœuvre pour faire évoluer le projet le cas échéant.
- ◇ **Répondre aux questions** du public de manière la plus complète, sincère et argumentée possible.
- ◇ **Préciser et justifier** la prise en compte ou non des observations des participants dans le projet.
- ◇ **Étudier** l'opportunité de réaliser des études complémentaires autres que celles appelées par la réglementation si celles-ci sont justifiées au regard de la nature et du stade d'avancement du projet.
- ◇ **Mener les échanges** dans un esprit de coopération et de respect mutuel.

- Selon les particularités de chaque projet, Photosol s'engage à mettre en œuvre les modalités de **dialogue et de partage de la connaissance** les plus adaptées aux besoins et attentes des acteurs du territoire : comité de pilotage, rencontres publiques, permanences, ateliers, interventions d'experts, visites d'installations existantes, etc.

TRANSPARENCE ET PARTAGE DE L'INFORMATION SUR NOS PROJETS ET MÉTIERS

Mettre à disposition du public une information la plus complète, sincère et intelligible possible pour la bonne compréhension des projets et de leurs enjeux.

Pour cela :



- Photosol réalise pour chacun de ses projets un résumé des **objectifs**, des **enjeux** et des **caractéristiques** de ses projets pour en faciliter la connaissance et l'appropriation par les publics. Pour aller plus loin, Photosol rend accessible, autant que nécessaire, une synthèse grand public des principales études environnementales, techniques et agricoles du projet.



- **Photosol informe les acteurs** d'un projet de manière régulière et tout au long de sa vie, de sa conception à sa réalisation.



- **Photosol rend compte des concertations** réalisées sur ses projets. Un bilan de chaque démarche de concertation est établi et présente la manière dont chaque projet a pu évoluer à la suite de la prise en compte des observations recueillies. Celles qui n'auront pas été retenues seront motivées.



- Au-delà de la transparence et du partage d'information sur chaque projet, Photosol peut **mettre à disposition l'état de ses connaissances** sur le développement de l'énergie photovoltaïque et s'engage à contribuer aux réflexions nationales et sectorielles qui participent in fine de la qualité des projets proposés dans les territoires.

ADAPTATION DE NOS PROJETS À LEURS TERRITOIRES D'ACCUEIL

Mobiliser toute notre expertise pour créer des projets bénéfiques localement et dimensionnés dans le respect des intérêts d'un territoire et de ses acteurs.

Les territoires doivent bénéficier d'une partie de la valeur créée par les projets photovoltaïques qu'ils accueillent. Pour ce faire, nous nous plaçons dans une approche de dialogue qui vise à permettre la meilleure intégration possible de chaque projet dans son territoire de manière à créer de la valeur pour tous et limiter les éventuels impacts négatifs.

Selon les spécificités des projets et des territoires, et dans la mesure du possible, il s'agira :

- De **faire évoluer le projet** au fil des échanges et propositions dès lors qu'ils permettent une meilleure valorisation du projet pour tous.
- De **partager**, voire de co-construire, la démarche de concertation avec le Conseil municipal de la commune d'accueil du projet.
- D'**étudier et proposer des mesures d'accompagnement** bénéfiques aux collectivités - commune, EPCI - et ses riverains. Celles-ci peuvent prendre la forme d'un soutien de nature mécénale ou d'un partenariat de type sponsoring, dans le respect de la politique d'actions sociétales de Photosol.
- D'ouvrir le **financement participatif** le plus largement possible et en priorité aux habitants de la commune d'accueil, de l'intercommunalité dont elle est membre et du département.
- D'**étudier la faisabilité** et les conditions d'une participation des collectivités au capital de la société créée dans le cadre du projet photovoltaïque.
- De **soutenir le tissu économique et les filières industrielles locales** et prévoir des clauses d'insertion, notamment lors de la phase travaux.
- D'**adapter la conduite des chantiers au territoire**, dans le cadre d'un dialogue le plus en amont possible avec toutes ses parties prenantes, au premier rang desquelles les riverains.
- D'**associer les parties prenantes** dans le suivi des mesures et des engagements pris aux différents stades du projet. Un comité de suivi ouvert aux parties prenantes pourra être mis en place.
- D'**inviter au dialogue et participer à l'information** des communautés associatives et éducatives du territoire sur le développement de l'énergie photovoltaïque et de l'agrivoltaïsme (portes ouvertes, visite thématique, conférence, etc.).